

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
CCAS DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

N° 2024_011

Nombre de Conseillers	En Exercice 9	Présents 8	Votants 9
Date de Convocation	9 avril 2024		
Séance du	15 avril 2024		
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Président.			
Étaient présents : J-C. MORICONI – C. QUEYRAT – A. BERNARD – P. BINDEL – V. GUILLEMIN – D. JUANOLA – A. LOPEZ – E. MARTIN.			
Absents excusés ayant donné procuration : F. VERGEOT à C. QUEYRAT.			
Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : Néant.			
Secrétaire de Séance : Armande BERNARD.			

**OBJET : Affectation du résultat budgétaire 2023
Budget annexe M22 – Service d'Aide à Domicile**

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu le rapport de Madame Christiane QUEYRAT, vice-présidente du CCAS et présidente de séance,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 pour le budget du CCAS ;

APRES avoir entendu le Compte Administratif de l'Exercice 2023 :

1. Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'Exercice 2023,
2. Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de clôture au 31/12/2023 de 43 382,49 €, à affecter.

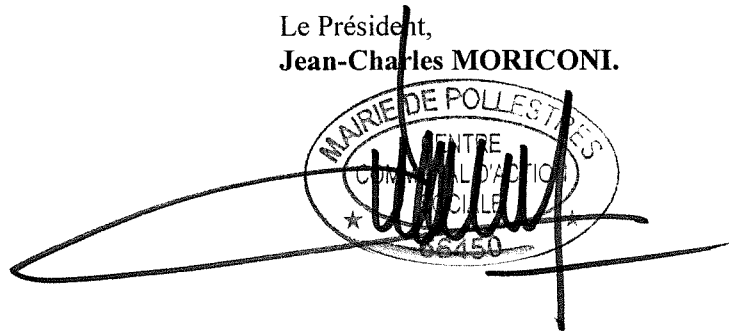
Madame la Vice-Présidente proposera de compenser ce résultat avec la réserve de compensation qui s'élève à 147 114,36 €.

Ce qui porte au montant de 103 731,87 € la réserve de compensation totale du budget annexe du Service d'Aide à Domicile (10686).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés **APPROUVE** la compensation du déficit 2023 du budget annexe du SAD, d'un montant total de 43 382,49 €, par la réserve de compensation du 10686.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président,
Jean-Charles MORICONI.



The image shows a circular official stamp from the 'MAIRIE DE POLLESTRES'. The stamp contains the text 'MAIRIE DE POLLESTRES' at the top, 'CENTRE MUNICIPAL D'ADRIEN' in the middle, and '66450' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. A large, loopy handwritten flourish extends from the signature across the page.

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES
25 AVR. 2024
COURRIER

Mis en ligne le 26/04/2024